



COUPE des FRANCE 2022/2023



1^{er} tour : le **28 Aout 2022**

2^{ème} tour : le **4 septembre 2022**

3^{ème} tour : le **11 septembre 2022**

4^{ème} tour : le **25 septembre 2022**

5^{ème} tour : le **9 octobre 2022**

6^{ème} tour : le **16 octobre 2022**

Coupe d'Artois : 1^{er} tour le **11 septembre**

→ Le tirage au sort du 2^{ème} tour sera retransmis sur le site facebook du district. Il aura lieu le **30 Aout à 17 heures 30 au siège du district.**

Le tirage de la coupe d'Artois aura lieu le **7 septembre à 17 h heures** est sera également retransmis. Toutes ces dates sont fournies sous réserves dans la mesure où l'état des terrains pourrait conduire à certains reports

→ 166 clubs artésiens sont engagés, y compris le **RC LENS** et l'**US VIMY**.

Le 2^{ème} tour comportera 48 matches.

Le tirage au sort du 3^{ème} tour, organisé par la ligue aura lieu le **6 septembre.**

→ La participation à la Coupe d'Artois est obligatoire pour toutes les équipes A de la R3 à la D7 et pour les équipes B des clubs dont l'équipe A opère en N3, R1 et R2 et participeront au 1^{er} tour toutes les équipes éliminées de la Coupe de France ainsi que celles qui ne se sont pas engagées à cette dernière ou qui en sont dispensées.

Feuille de match

L'utilisation de la FMI est obligatoire et sa transmission doit intervenir le jour du match au plus tard à **19 heures.**

En cas d'utilisation d'une feuille de match papier il est indispensable de transmettre le scan pour le **lundi 8 heures** au district et à la ligue

En coupe de France les clubs ont la possibilité de faire figurer 16 joueurs dont 2 gardiens (numérotés 1 et 16). Les joueurs de champ sont numérotés de 2 à 15.

Arbitrage

1^{er} tour : 1 seul arbitre central, quel que soit le niveau des équipes.

2^{ème} tour : 1 arbitre central et 2 assistants pour les rencontres comportant au moins un club de ligue ; un seul arbitre central est désigné pour toutes les autres rencontres

Pour les rencontres avec un seul arbitre central, le ou les clubs intéressés peuvent faire la demande de 2 arbitres assistants, à leurs frais, auprès de la CAA.

Règlementation

En cas de match nul à la fin du temps réglementaire, il sera procédé à l'épreuve des tirs au but.

Pour les 2 premiers tours de la coupe de France, les remplacés deviennent remplaçants et peuvent revenir en jeu (comme pour les compétitions ordinaires). Toutefois seuls 3 des 5 remplaçants peuvent être utilisés.

En coupe d'Artois, seuls 3 remplaçants sont autorisés sur la feuille de match, les remplacés deviennent remplaçants et l'exclusion temporaire est supprimée.

Pour les 2 premiers tours les clubs recevant utilisent leur terrain habituel classé.

Administratif pour la coupe de France

Les réserves sont étudiées par la commission juridique régionale et doivent être appuyées auprès d'elle.

Toutes les affaires disciplinaires sont traitées par la commission régionale de discipline, à laquelle sont associées les commissions de district pour la vérification de l'utilisation éventuelle de joueurs suspendus.

Billetterie et feuille de recette (2 premiers tours de la coupe de France)

Les clubs recevant utilisent leur propre billetterie.

De la recette brute, sont prélevés :

- Les frais d'arbitrage
- Les frais éventuels de délégué
- Le reste est réparti en parts égales entre les 2 clubs
- Le déficit éventuel est supporté par le club recevant

Le Secrétaire Général :
Richard RATAJCZAK.